



Stage psychologues de l'Éducation nationale

Cher(e)s collègues,

Nous vous invitons à participer au stage syndical inter-académique **PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE** ouvert aux syndiqué(e)s et non syndiqué(e)s des deux spécialités : EDA et EDO. Les contractuel(e)s sont les bienvenu(e)s !

Il est organisé par les Sections académiques de la FSU Caen et Rouen et aura lieu le :

VENDREDI 8 JUIN 2018 de 9H30 à 16H30, à DEAUVILLE

Avec la participation de

M-AGNES MONNIER et de FRANCOIS BERTAUD
Responsables nationaux SNES-FSU.

FRANÇOISE DALIA et JEAN-MICHEL GUALBERT,
Commission nationale psy EDA SNUipp-FSU

- **A l'ordre du jour**

9h30 – Accueil

10h – Corps unique, quel bilan après une année de mise en place du nouveau statut ?

12h – Repas

14h – Échanges entre les spécialités 1^{er} et 2nd degré

- **Pour les EDO : LOI LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL ET SES CONSEQUENCES : FERMETURE DES CIO , REGIONALISATION DES DRONISEP : BILAN DE LA MOBILISATION ET POURSUITE.**
- **Pour les EDA : quels problèmes se posent localement...**

Rappel: la participation à un stage syndical est de droit (titulaires comme contractuels) à condition d'avoir déposé sa demande d'autorisation d'absence au moins 1 mois à l'avance. Pour respecter les délais de rigueur, il faut donc déposer la demande d'autorisation d'absence avant le **MARDI 8** qui est un jour férié (*voir modalités au verso.*)

Pour des questions d'organisation pratique, merci d'envoyer ensuite le bulletin d'inscription complété au SNES et à votre section du SNUipp. Bien indiquer n° de téléphone ou mail pour que nous vous donnions le lieu exact du stage.

En comptant sur votre participation, pour le SNES et le SNUipp - FSU

Jean-Michel GUALBERT (SNUipp - Caen), Christine Delaune (SNES - Caen) et François Bertaud (SNES - Rouen).

Comment participer au stage « psychologue de l'Education nationale »?

- Pour les EDO : en déposant auprès de votre chef d'établissement
- Pour les EDA : en transmettant à votre IEN

La demande d'autorisation d'absence (de droit) au plus tard un mois avant le stage c'est-à-dire **avant le mardi 8 mai 2018** en *recopiant* et en complétant le modèle suivant :

NOM- Prénom :

Fonction :

Etablissement :

A Monsieur le Recteur de l'académie de Caen

s/c de M (*Nom et fonction du chef d'établissement ou de l'IEN*)

Monsieur,

Conformément aux dispositions de la loi 84-16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, de la loi 82-997 du 13/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat (Indiquez les références du seul texte correspondant à votre situation administrative : titulaire ou non), définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le vendredi 8 juin 2018. Ce stage se déroulera à Deauville.

Il est organisé par les sections académiques Caen et Rouen de la FSU, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/1995 publié au J.O. du 10/02/1995).

A Le :

Signature :

✂-----

- Et en renvoyant le coupon d'inscription suivant au SNES/FSU : s3cae@snes.edu ou 206 rue Saint-Jean, 14000 Caen ou par téléphone au 02.31.83.81.60

Nom-Prénom :

Etablissement ou ZR :

Adresse personnelle, Mail, Téléphone :

Participera au stage « Psychologue de l'Education nationale »

Souhaite déjeuner le midi : OUI NON

Vous pouvez en quelques lignes préciser vos attentes sur le contenu de ce stage :